Année 1953. — N° 46. Le Numéro: 15 francs. Vendredi 11 Décembre 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063 13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 34e SEANCE

Séance du Jeudi 10 Décembre 1953.

SOMMAIRE

Présidence de M. de Bruchard, président d'âge.

1. — Constitution du bureau d'âge (p. 1149).
2. — Procès-verbal (p. 1149).
3. — Discours de M. de Bruchard, président d'âge (p. 1149).
4. — Tirage au sort des bureaux et répartition des dossiers d'élections entre les bureaux (p. 1150).
5. — Convocation des bureaux (p. 1150).
6. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1150).

PRESIDENCE DE M. DE BRUCHARD, président d'âge.

(*La séance est ouverte à dix heures.*)

M. de Bruchard, *président d'âge.* La séance est ouverte.

— 1 —

CONSTITUTION DU BUREAU D'AGE

M. le président d'âge. Conformément à l'article 2 du règlement, j'invite les six plus jeunes conseillers présents à venir siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires d'âge.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, ce sont: MM. Boucavel; Ahidjo; Laurin; Ceran-Jérusalemy; Ahmed Abdallah; Mayaki.

(*MM. les secrétaires d'âge prennent place au bureau.*)

M. le président d'âge. Le bureau d'âge de l'Assemblée de l'Union française est constitué.

— 2 —

PROCES-VERBAL

M. le président d'âge. Le procès-verbal de la séance du mardi 8 décembre 1953 a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 3 —

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT D'AGE

M. le président d'âge. Mesdames, messieurs, vous m'excuserez si je suis très ému en venant occuper ce fauteuil; mon passé, consacré à la technique et à la défense professionnelle agricoles, ne m'a guère préparé (n'ayant jamais rempli de mandat électif politique avant de siéger parmi vous), à remplir les fonctions d'une présidence, tout éphémère qu'elle soit, de cette Assemblée.

Si c'est pour moi un très grand honneur, c'est aussi par un bien pénible privilège, celui de l'âge, qu'aucun de vous ne m'envie, que le règlement m'assigne d'exercer très provisoirement, par bonheur pour moi, ces fonctions. Je ne me reconnais aucune des capacités requises pour les remplir, aussi solliciterai-je toute votre indulgence pour la façon dont je présiderai ces séances.

La moitié de votre Assemblée, vos collègues d'outre-mer, exception faite de ceux des Etats associés, viennent d'être soumis à la loi de la réélection à l'expiration de leur mandat.

Les uns viennent reprendre leur place parmi nous, et nous sommes heureux de les retrouver aux bancs où nous étions accoutumés de rencontrer leurs visages. Nous leur en exprimons toute notre joie, avec la certitude qu'ils continueront le bon travail qu'ils ont effectué dans le passé, par leur présence assidue aux séances, leurs interventions pertinentes et l'apport de leurs connaissances dans les commissions. Je sais d'avance qu'avec ceux d'entre nous qui n'étaient pas soumis à réélection, vous ferez profiter vos nouveaux collègues de votre expérience de notre Assemblée.

Quant à ceux qui ont été moins favorisés ce serait de la prétention déplacée de ma part d'ajouter aux si émouvantes paroles que M. le président Sarraut leur a adressées mardi dernier. Je tiens cependant à leur exprimer personnellement les sentiments très profonds que je nourris à leur égard, depuis les quelque quinze mois passés ensemble, soit dans cette enceinte, soit en commission. Plusieurs, je ne veux pas les citer, ont joué un rôle très important, soit dans ces commissions, soit par leurs interventions utiles en séance publique.

Nous n'oublierons pas la place qu'ils ont tenue dans cette Assemblée. Les lois démocratiques ont parfois des conséquences pénibles. Je puis leur dire, au nom de tous ceux qui les ont vus à l'œuvre, qu'ils ont bien servi la cause de l'Union française. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

Que cette pensée soit pour eux une atténuation à l'amertume qu'ils peuvent ressentir de nous quitter.

Quant aux nouveaux venus, élus par les différents collèges des territoires d'outre-mer, nous leur disons du fond du cœur: vous êtes les bienvenus parmi nous. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Vous trouverez, dans cette Assemblée, le meilleur, le plus cordial des accueils. Vous vous plierez peu à peu à nos habitudes, à nos règles parlementaires, à nos manières de travailler. Vous observerez, vous écouterez, vous

travaillerez, et peu à peu vous deviendrez vous aussi, comme vos devanciers, des membres agissants et écoutés de cette Assemblée.

Je ne saurais assez insister auprès de vous, et vous le permettrez au vieil homme que je suis, pour que vous vous pénétriez bien de l'idée que ceux qui vous ont envoyés ici espèrent beaucoup de votre activité, de votre travail au sein de cette Assemblée, à laquelle vous êtes fiers, à juste titre, d'appartenir.

L'efficacité de ce travail, soyez-en convaincus, se manifestera par votre assiduité aux commissions en premier lieu, et par votre présence aux séances publiques; le reste, démarches et autres, ne sont que des compléments du mandat que vos électeurs vous ont confié. Par cette assiduité vous ferez bénéficier vos collègues de vos connaissances propres de chaque territoire, des besoins et des aspirations de leur population.

C'est ainsi que vous répondrez aux vœux de ceux qui vous ont élus, et que vous apporterez à cette Assemblée de l'Union française les grands services, qu'avec toute votre foi dans l'idéal qui est aussi le nôtre, vous voulez rendre à cette grande réalisation qu'est l'Union française. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mes chers collègues des Etats associés, je tiens d'abord à rendre hommage à l'assiduité exemplaire avec laquelle vous participez aux travaux de cette Assemblée.

Vous prouvez ainsi toute l'importance et l'intérêt que vous y attachez.

Des conversations amicales que j'ai pu avoir avec quelques-uns d'entre-vous et, aussi, de la lecture de votre presse parfois amère, se dégage pour moi l'impression qu'il vous semble que notre Constitution, créatrice de l'Union française, est trop rigide et s'articule mal avec la complexité de vos Etats. Mais les accords sont revisables, perfectibles et sur l'adaptation de ceux concernant le Laos l'entente ne s'est-elle pas réalisée ? Dans une récente déclaration solennelle le Gouvernement a réaffirmé sans équivoque l'indépendance de vos Etats et pris des initiatives dont le budget a révélé l'importance. La volonté de collaboration étroite de la France avec les Etats associés ne s'affirme-t-elle pas encore par la création d'un comité permanent du Haut Conseil, en lequel siégeront, à côté des représentants de la France, ceux de vos Etats ? Et, surtout, ce désir profond ne se traduit-il pas, depuis des années, par le lourd tribut que la France consent à la sauvegarde de vos propres territoires (*Applaudissements au centre et sur divers bancs*), de votre civilisation ? Elle ne veut pas mesurer si dans la mise en commun de la totalité des moyens pour cette longue défense, son propre apport, notamment humain, excède celui que la jeunesse même de vos Etats, de leur régime, vous contraint de limiter encore contre votre aspiration impatiente à assurer une effective relève.

D'ailleurs, quand l'harmonie, la cohésion s'avèrent parfois délicates et complexes à l'intérieur même de vos propres institutions, comment s'étonner qu'il faille encore de l'expérience et quelques expériences pour l'assurer entre la France et les Etats associés ?

En cette Assemblée vous avez pu — par l'accueil fait à vos propositions, par l'attention toujours soutenue de vos collègues — apprécier qu'il ne pouvait exister de durables malentendus quand chacun concourt comme vous-mêmes aux explications loyales. L'Union française est comme une grande famille en laquelle ni les situations différentes, ni l'éloignement, ni quelques querelles ne nuisent à l'attachement profond. La France a trop marqué le sien pour que le vôtre ne lui réponde pas. Et quel autre peuple est allé aussi loin qu'elle, au moment de sa propre libération, dans l'affirmation, justifiée aussitôt par des actes législatifs, de l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion ? Huit ans seulement se sont écoulés depuis cette proclamation. Malgré la guerre et ses servitudes, bien des actes ont établi qu'à ce préambule de la Constitution la France était fidèle envers les Etats associés. Aux sages représentants d'une civilisation millénaire et raffinée, le vieil homme que je suis ose adresser des paroles que je crois de sagesse. Mon âge me permet de vous rassurer, de vous demander d'espérer. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

L'an dernier, c'est un plus ancien que moi qui occupait cette place, M. Georges Boussenot. L'âge, une santé déficiente lui ont fait prendre la décision de renoncer à solliciter des électeurs des Comores le renouvellement de son mandat. Après avoir été membre de la Chambre des députés pendant longtemps, ministre, et membre de l'Assemblée constituante, il a décidé de son plein gré de se retirer du forum des assemblées politiques. Qu'il me soit permis de lui exprimer, en votre nom et au mien, et notre sympathie, et notre souvenir avec nos souhaits de longue vie dans la retraite qu'il s'est imposée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne veux pas oublier les divers présidents qui, depuis votre création, ont occupé effectivement et brillamment ce fauteuil, parce qu'élus et mandatés par vos bulletins de vote, ils représentaient à vos yeux les plus qualifiés pour exercer cette haute fonction. Je ne les ai pas tous connus.

Vous me permettrez néanmoins de saluer l'un d'eux, M. Boisdon, que je vois à son banc (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), toujours parmi nous, dont j'apprécie d'une façon toute particulière, à la commission de législation, l'activité inlassable, et les connaissances juridiques étendues, appliquées aux problèmes d'outre-mer.

Vous me permettrez aussi de m'adresser au véritable président d'âge, M. Albert Sarraut (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés*) (car je ne suis que le deuxième doyen), que vos suffrages ont appelé à diriger vos débats depuis 1951 jusqu'à hier, et de lui dire combien j'ai été personnellement touché de l'accueil qu'il m'a toujours réservé, non pour ce que je suis, mais en souvenir certainement des vieilles relations amicales qui ont existé entre son frère Maurice et moi. Je veux surtout exprimer au président Albert Sarraut, sur lequel les années n'ont pas de prise, la réelle admiration que je ressens pour son inlassable activité, dans tous les domaines qui touchent de près ou de loin cette Assemblée de l'Union française et à l'Union française, et aussi pour la ténacité avec laquelle il s'attache à faire aboutir les problèmes qu'il considère comme vitaux pour votre Assemblée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Faut-il vous rappeler sa dernière réalisation, l'ouverture de l'annexe de la rue La Boétie qui va vous permettre de travailler au mieux, dans vos commissions, sans perdre les nombreuses heures qu'exigeaient les continuels voyages à Versailles et retour.

Je n'oublierai pas, parce qu'ils le méritent, mesdames et messieurs, les vice-présidents qui ont assisté votre président dans la direction de nos débats. Ils ont montré une compétence, une indépendance et une autorité bienveillante devant lesquelles nous nous inclinons.

Que dire aux questeurs ? Ils ont rempli, à la satisfaction de tous, leur rôle administratif souvent difficile, toujours délicat.

Quant aux secrétaires, on les voit toujours apparaître à leur banc dès qu'un scrutin est litigieux, pointant avec un art tout mathématique.

Vous me permettrez d'adresser des compliments à l'administration de cette maison. Elle remplit des fonctions parfois délicates auprès de nous car nous sommes souvent exigeants. Jamais je n'ai constaté le moindre mouvement d'humeur, qui serait parfois excusable, quel que puisse être le rang des fonctionnaires et agents dans la hiérarchie qui sont, au contraire toujours prêts à nous renseigner, à nous aiguiller, à nous rendre service. Je n'aurai garde d'oublier les journalistes qui suivent régulièrement nos travaux: qu'ils veuillent bien trouver, ici, l'expression de nos remerciements.

Au cours de quinze mois de présence et de travail parmi vous, j'ai pu beaucoup observer, beaucoup écouter, me faire une opinion.

Permettez-moi de vous dire que j'apprécie à sa valeur la haute tenue de votre Assemblée, le sérieux de vos travaux, la compétence de ceux qui y prennent part, avec l'unique souci de faire servir leurs connaissances des territoires et des besoins de toutes sortes de l'outre-mer, à l'amélioration des conditions matérielles, sociales, économiques, culturelles des populations.

Après six années de fonctionnement, vous êtes bien devenus l'Assemblée spécialisée des questions d'outre-mer et avez rempli ainsi le vœu de la Constitution de 1946.

Pourquoi alors cette Assemblée est-elle ignorée par beaucoup, décriée par d'autres dont nous constatons avec plaisir que le nombre va chaque jour diminuant.

Nos populations métropolitaines n'ont-elles pas été assez instruites des territoires d'outre-mer ? S'en désintéressent-elles ? Vivons-nous à Versailles trop en dehors de la vie administrative et politique qui s'élabore à Paris ? En un mot votre Assemblée est-elle utile ? Est-elle nécessaire ? A-t-elle une raison d'être ?

L'union des cœurs était faite entre les populations d'outre-mer et la France métropolitaine, bien avant la création de l'Union française. Faut-il rappeler qu'aux heures sombres de notre Histoire, elles ont témoigné, de manière éclatante, leur fidélité et leur attachement à la métropole ? (*Applaudissements.*)

C'est par reconnaissance et parce que nous le leur devions en équité, que nous avons instauré dans les territoires d'outre-mer un statut politique libéral.

C'est d'abord la création d'assemblées locales appelées à gérer démocratiquement les affaires de chaque territoire, et en particulier à régler le budget. Ensuite, c'est l'accès des représentants d'outre-mer aux organes centraux de l'Union française.

La Constitution du 27 octobre 1946 a stipulé la création de l'Assemblée de l'Union française.

En matière réglementaire, elle est obligatoirement consultée sur certains décrets d'application aux territoires d'outre-mer. Elle donne son avis préalable sur les dispositions particulières à chaque territoire, édictées par le Président de la République en conseil des ministres, et sur les projets ou propositions de lois fixant le statut et l'organisation intérieure de chaque territoire d'outre-mer.

Elle jouit de quelques droits d'initiative, elle peut transmettre à l'Assemblée nationale les propositions de résolution qu'elle a adoptées à condition qu'elles aient trait à la législation des territoires.

Elle peut faire des propositions au Gouvernement français et au Haut Conseil de l'Union.

Les conseillers peuvent poser aux gouvernements des questions écrites et des questions orales.

Comme il a été excellement dit dans une étude récente « l'Assemblée de l'Union française est née de la Constitution de 1946, mais comme le prouvent les travaux préparatoires, elle a des racines plus profondes qui font qu'elle n'est pas une abstraction juridique mais une réalité vivante, qui correspond à un besoin, voire à une nécessité. C'est une création que l'on ne retrouve dans aucun autre pays et qui présente ce caractère d'être une institution supra-nationale puisqu'à côté des représentants de la métropole, des départements et des territoires d'outre-mer intégrés dans la République, elle groupe les représentants des Etats associés, c'est-à-dire d'Etats indépendants qui ont donné leur adhésion à l'Union française. »

La Constitution de cette Assemblée a fait naître un immense espoir dans toute l'Union française. Ceux d'entre vous qui se sont rendus dans les territoires d'outre-mer ne me démentiront pas.

Après vous avoir donné ces quelques succinctes caractéristiques de votre Assemblée, il faut se demander si elle a bien accompli le travail pour lequel elle a été créée; donc si vous avez bien, vous et ceux qui vous ont précédés, rempli le rôle qui vous était assigné par la Constitution.

Pour ma part je réponds « oui », car je me suis penché d'une façon objective sur l'ensemble des travaux qui ont été effectués dans cette enceinte et dans vos commissions.

Pour ce faire, j'ai demandé à M. le secrétaire général de votre Assemblée de me faire relever toutes les questions dont vous avez discuté depuis 1948. Ce travail, il l'a fait exécuter avec une méthode et une clarté dont je lui sais gré. Je le conserverai soigneusement et m'en servirai souvent, car il est une belle démonstration de votre activité.

Depuis 1948 jusqu'au 15 novembre 1953, les travaux de votre Assemblée se concrétisent par 756 adoptions d'avis, de propositions et de résolutions sur tous les problèmes intéressant l'Union française.

Je ne parle pas des travaux concernant les questions annexes telles que divers budgets et autres. Je ne voudrais pas alourdir cette allocution, mais je pense qu'il est utile cependant que j'évoque entre de très nombreuses autres grandes questions, quelques-unes de celles sur lesquelles vous avez délibéré:

Avis sur les projets de loi relatifs à l'organisation de la défense nationale et des forces armées;

Avis relatif à l'institution des assemblées représentatives territoriales en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française;

Avis sur le projet de loi relatif à l'organisation du Haut Conseil de l'Union française;

Avis sur l'institution du code du travail dans les territoires d'outre-mer;

Avis sur les projets de loi relatifs à la répression de l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer;

Avis sur le projet de loi relatif à la création d'une assemblée représentative en Cochinchine;

Avis sur le projet de loi concernant les rapports des Etats associés avec la France;

Avis sur les projets de lois relatifs aux assemblées représentatives dans les territoires d'outre-mer;

Propositions relatives au plan de développement des territoires d'outre-mer;

Propositions relatives à l'organisation et à la planification de l'économie de l'Union française;

Avis sur le projet de loi portant statut de la magistrature;

Propositions concernant les relations diplomatiques avec le monde musulman;

Propositions au Haut Conseil relatives au développement de son action et à l'organisation d'un secrétariat général permanent;

Avis sur le statut des chefs coutumiers, statut de la coopération agricole en Afrique occidentale française et Afrique équatoriale française;

Proposition sur la protection des forêts et du sol dans les territoires d'outre-mer;

Avis sur les attributions des assemblées territoriales dans les territoires d'outre-mer;

Proposition relative à l'immigration dans les territoires d'outre-mer.

J'ai pu ainsi me rendre compte de quelle façon, par vos travaux patients, sans vous soucier des appréciations de ceux qui refusent de vouloir voir et comprendre, vous contribuez avec ténacité et persévérance à l'édification et à la consolidation définitive de l'Union française. Vous avez constaté que beaucoup de ces questions étaient en application ou allaient l'être.

Est-ce votre faute si votre Assemblée, qui doit être la clé de voûte de l'Union française, n'a pas donné tout ce qu'on pouvait en attendre, alors que vous vous êtes donnés avec une foi entière, un enthousiasme total, à l'œuvre de construction de l'Union française? Espérons qu'un jour l'opinion, les pouvoirs publics, les gouvernements se rendront compte de l'ampleur de votre œuvre.

Le Parlement assailli de toutes parts par les multiples tâches qui s'imposent à lui, n'a pas toujours le temps d'examiner les recommandations que vous faites, et qui restent si souvent lettre morte.

Aussi pensons-nous que le moment est vraisemblablement venu d'étudier et de reconsidérer à nouveau le problème du statut de l'Assemblée de l'Union française.

Il faut en effet se souvenir que les travaux préparatoires de la Constitution révèlent que le rôle consultatif de l'Assemblée de l'Union française devait avoir un caractère essentiellement provisoire et que des pouvoirs plus étendus devaient lui être ultérieurement conférés. La valorisation de cette Assemblée viendra d'une augmentation de son autorité, comme le souhaite votre intercommission chargée de la réforme constitutionnelle présidée avec tant de compétence par notre collègue M. Bour. (*Applaudissements.*)

L'installation à Paris de l'Assemblée de l'Union française nous paraît devoir être d'autre part résolue rapidement. Il y a lieu de retenir que le Gouvernement prend une participation de plus en plus active aux travaux de l'Assemblée par la présence fréquente des ministres. Il faut souhaiter par ailleurs que nos collègues puissent participer à leur tour au Gouvernement. Nous espérons, en effet, que l'accession de l'un d'entre nous au Gouvernement actuel ne sera pas une exception, et que les présidents des conseils futurs suivront l'exemple donné; ils trouveront toujours dans cette participation une collaboration des plus efficaces spécialement pour tous les problèmes concernant l'Union française.

Je viens de vous entretenir de nos travaux et de la façon dont vous les effectuez et, à ce propos, je veux vous dire quelques mots sur un sujet qui m'est cher, l'amélioration du sort de la paysannerie, pour laquelle j'ai lutté toute ma vie. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Je ne vous parlerai naturellement pas du paysan de la métropole. Il est hors de notre sujet.

Un vieux cultivateur de chez moi me disait un jour: « Le plus vieux métier du monde c'est celui d'agriculteur, il a résisté à toutes les politiques ».

Faisons donc à l'Assemblée de l'Union française, pour les paysans d'outre-mer, une bonne politique agricole, et tout ira bien ou mieux chez eux. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

Je voudrais vous rappeler que continuellement penchés sur des problèmes que vous avez à discuter pour l'évolution la plus rapide possible des territoires, il en est qui sont d'une importance primordiale et celui de l'agriculture est du nombre.

Qu'il me suffise de vous rappeler que sur les 65 millions d'êtres humains qui peuplent l'outre-mer, 90 à 95 p. 100 sont des paysans, des cultivateurs ou des hommes exerçant des petits métiers découlant de la terre, c'est vous dire l'acuité que revêtent les problèmes qui les concernent.

Un vieil adage dit: « La grande prospérité vient de la terre, la disette vient des hommes ».

Il faut que le cultivateur d'outre-mer puisse manger à sa faim comme mange à sa faim le cultivateur de la métropole. C'est notre rôle de parfaire l'éducation de ces paysans par tous les moyens techniques possibles pour développer et mieux cultiver les produits vivriers de base et aussi les cultures riches qui sont, et seront encore plus demain la source de mieux être.

Je sais bien que le cultivateur indigène est fataliste, routinier, mais bien des cultivateurs de la métropole le sont du reste encore trop; c'est à nous de continuer encore davantage notre rôle d'éducateur en formant des cadres d'autochtones.

En premieu lieu, et j'insiste, il ne faut pas, comme nous l'avons malheureusement trop fait en France métropolitaine, négliger l'éducation agricole au premier degré des jeunes. Puis, au-dessus, nous devons créer des écoles supérieures s'adressant aux élites. Vous vous êtes d'ailleurs déjà penchés sur ces problèmes: vous avez demandé que soit renforcée la recherche agricole pour arriver, dans un ou plusieurs territoires, à la création d'instituts supérieurs des techniques agricoles.

Restent alors les questions du social, du culturel en général, de l'hygiène, de l'outillage, de l'amélioration et l'extension des élevages et pour ce, il est temps de former un corps de vétérinaires d'outre-mer.

Il y a aussi l'éducation coopérative. Vous avez déjà voté une proposition sur la coopération agricole en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française rapportée par notre collègue M. Cazelles; elle attend toujours son application. Il y a enfin le crédit agricole, l'organisation des marchés avec tous les à-côtés qu'elle comporte, la conservation des sols; notre collègue, M. Sérot a fait une remarquable étude de cette question sur laquelle vous avez délibéré; on me parlait de ces problèmes il y a quelques jours encore dans un milieu ou je ne m'y attendais guère. En un mot, c'est toute une politique agricole à longue portée à établir et à exécuter ensuite, sans relâche, si vous voulez faire prospérer les territoires et donner à leurs populations le bien-être auquel elles ont droit.

Dans tous ces domaines, vous pouvez faire confiance au président de votre commission d'agriculture dont la connaissance de tous ces problèmes et le dynamisme vous sont bien connus (*Applaudissements*), ainsi qu'à ceux qui travaillent sous sa direction. Tenez-le au courant de vos idées, de vos suggestions. C'est en vous penchant et en résolvant tous ces problèmes agricoles que vous arriverez, en actionnant le Gouvernement, à améliorer au premier chef la condition de l'homme et à faire prospérer tous ces territoires qui sont presque totalement agricoles. (*Applaudissements.*)

Notre Assemblée est appelée par son nom même et sa composition à se préoccuper de l'unité de l'Union française dont elle est, aux termes de la Constitution, un des organismes centraux. Elle ne saurait donc rester indifférente aux risques que pourrait faire courir à la cohésion de l'Union un projet qui, prétendant modifier la structure de l'Europe, pourrait apparaître aux territoires d'outre-mer et aux Etats associés susceptible de réduire l'autorité morale de la métropole. C'est l'attraction même de son prestige, de son passé qui, autant que la législation et les traités, ont, aux heures les plus pénibles, assuré la fidélité de nos amis d'Afrique et d'Asie. Tout ce qui pourrait faire croire que la France souffrirait d'une sorte de complexe d'infériorité et renoncerait à sa propre souveraineté pour se laisser absorber dans une vague entité, peut donc être inquiétant pour nos territoires et les Etats associés. Ils ont admis la notion de ce tout, de cette communauté qu'ils forment avec la métropole. Alors que bien des mesures administratives et économiques restent à intervenir pour renforcer, enrichir cette communauté, il semble que la métropole, à travers des traités dont les lacunes et les contradictions soulignent le caractère précipité, veuille rechercher, pour elle-même, un surcroît de sécurité, en aliénant un peu de sa grandeur.

Dans les rapprochements auxquels elle se hasarde, sous l'influence des conceptions et des recommandations stratégiques extérieures, la France métropolitaine peut-elle se résigner à n'apparaître que dans son étroitesse géographique, sa faiblesse démographique ? En n'apportant dans les marchandages diplomatiques que ce partiel concours, ne commet-elle pas une erreur d'appréciation de sa force réelle qui englobe toutes les ressources immédiates et futures de l'Union ?

Certes, dans la recherche louable de moyens diplomatiques et militaires, de rendre enfin impossibles les divisions qui durant des siècles dévastèrent l'Europe, la France ne néglige pas ses obligations envers ses territoires et les Etats qui lui sont associés. Elle revendique hautement de les assumer, attend, exige que des protocoles ne lui contestent pas les commodités de son devoir. Mais, superposer, multiplier les tâches dans l'espace, n'est-ce pas risquer de les compromettre toutes ? Et comme si elles craignaient que l'inclusion de la seule métropole dans un certain système de défense limitée fût susceptible de menacer la solidarité des membres de l'Union, les élites des populations de nos territoires — attestant ainsi leur adhésion de cœur et d'intérêt au concept de l'Union française — réclament elles-mêmes que leur propre contribution soit comptée dans le patrimoine commun.

Parce que des négociateurs sont restés attachés à une conception historique strictement métropolitaine des moyens d'assurer la paix, un certain malaise se manifeste au sein de l'Union. Beaucoup plus sur ce que ne comportent pas encore des pactes trop hâtifs que sur ce qu'ils expriment, s'engagent des querelles, se créent des malentendus. Des conceptions qui s'affrontent, des arguments qui s'opposent, au moins se dégage l'impression réconfortante que les discussions passionnées sur les moyens, sur leur opportunité, cachent un même accord sur la nécessité de ne pas effriter l'Union française.

De vos inquiétudes, je ne pouvais pas refuser de me faire l'interprète même sous prétexte de ménager cette bienveillance, cette indulgence rituelle que l'âge vaut à l'éphémère présidence d'un doyen.

Au terme de mon propos, qu'il me soit permis de rendre au premier président de l'Union française, au Président Vincent Auriol un vibrant hommage. (*Vifs applaudissements.*) L'œuvre qu'il a personnellement réalisée dans la difficile construction de l'Union française est considérable. Elle est capitale. Si l'Union française a été réalisée, si les organes centraux de cette Union ont été mis matériellement en place, s'il existe une Assemblée de l'Union française, vivante, un Haut Conseil actif, délibérant, c'est à sa clairvoyance, à sa ténacité, à sa persévérance et à la foi qui l'anime qu'on le doit. Qu'il veuille bien trouver ici, au nom de l'Assemblée tout entière, l'hommage déférent et reconnaissant que lui portent les fils de l'Union française. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche, et sur les bancs des Etats associés.*)

— 4 —

TIRAGE AU SORT DES BUREAUX ET REPARTITION DES DOSSIERS D'ELECTIONS ENTRE LES BUREAUX

M. le président d'âge. L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux, conformément au deuxième alinéa de l'article 3 du règlement.

Il va être procédé à cette opération.

(*Le tirage au sort a lieu.*)

M. le président d'âge. La composition des bureaux sera affichée dans les couloirs de l'Assemblée d'ici trois quarts d'heure, après vérification du tirage.

L'Assemblée voudra sans doute maintenir la répartition des dossiers d'élections entre les bureaux telle qu'elle avait été fixée au cours de la séance du 7 octobre 1952.

Cette répartition était la suivante:

Premier bureau: d'Alger à Dahomey.

Deuxième bureau: examen des procès-verbaux d'élections faites par le Parlement.

Troisième bureau: des Etablissements français d'Océanie à Moyen-Congo.

Quatrième bureau: du Niger au Viet-Nam.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 5 —

CONVOCATION DES BUREAUX

M. le président d'âge. Les bureaux pourraient se réunir cet après-midi, à quatorze heures, en vue de procéder à leur organisation.

Les premier, troisième et quatrième bureaux examineront aussitôt après les dossiers d'élections des Conseillers de l'Union française élus les 10 octobre et 4 novembre 1953.

Ces réunions se tiendront:

Pour le premier bureau: salle 217; pour le deuxième bureau: salle 219; pour le troisième bureau: salle 120; pour le quatrième bureau: salle 116.

— 6 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président d'âge. Je rappelle à l'Assemblée qu'elle tiendra demain, vendredi 11 décembre, trois séances publiques, avec l'ordre du jour ci-après:

Première séance publique à neuf heures quarante-cinq:

Renvoi à l'Assemblée des dossiers de validation (§ 2 de l'article 6 du règlement).

Deuxième séance publique à dix heures:

Vérifications des pouvoirs.

Troisième séance publique à quinze heures:

Scrutin à la tribune pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française;

Scrutin à la tribune pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

MM. les présidents de groupes ont été informés, et je le leur rappelle, que les listes donnant la composition des groupes doivent être remises au secrétariat général de l'Assemblée (bureau 104), demain, vendredi, à quatorze heures, au plus tard.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix heures cinquante.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

dré
ent
vre
de
ion
ion
blée
ant,
à la
ici,
et
ise.
ncs

ERS

au
arti-

affl-
ure,

des
été

ons

e à

cet
rga-

ront
ion

au :
ème

ndra
avec

arti-

em-

nts,
de

leur
apes
blée
plus

phie
e,

—
s.